



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET INNOVATIONS**

*La Ministre*



**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°...238...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026  
DU...21...../.....08...../2026 FIXANT LES FILIERES D'ATTRIBUTION DES BOURSES  
LOCALES ET INTERNATIONALES ET LES MATIERES RELATIVES AU TEST DE  
SELECTION DU PROGRAMME DE BOURSE NATIONALE DÉNOMMÉ  
« PROGRAMME EXCELLENTIA – RDC »**

*La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;*

**Vu** la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant Révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91, 93, et 202 point 22 et 23 ;

**Vu** la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

**Vu** la Loi n°18/038 du 29 septembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

**Vu** l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant Nomination d'un Premier Ministre ;

**Vu** l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant Nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

**Vu** l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n°25/293 du 15 décembre 2025, fixant les Attributions des Ministères, spécialement l'article 1<sup>er</sup>, litera B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

**Vu** le Décret n°22 /010 du 04 mars 2022 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

**Vu** le Décret n°25/035 du 12 novembre 2025 portant Institution et Modalités de gestion et d'octroi d'une Bourse Nationale dénommée « Programme Excellentia-RDC » ;

**Vu** la Note circulaire n°031/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 21 août 2026 relative à l'orientation académique des lauréats ;

**Considérant** la nécessité d'encadrer, de manière cohérente et rationnelle, l'orientation académique des bénéficiaires du Programme de Bourse « Excellentia – RDC » ;

**Considérant** l'impératif d'aligner les filières pour les bourses internationales et les bourses locales ;





**Considérant** la nécessité d'assurer la correspondance entre les cursus de l'enseignement primaire et secondaire et les filières universitaires retenues au niveau national et des universités partenaires à l'international ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1er :**

Sont fixées au titre des filières stratégiques éligibles au financement des bourses d'études internationales et des bourses d'études locales (en République Démocratique du Congo) dans le cadre du Programme de Bourse « Excellentia – RDC », les filières ci-après :

- Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM) ainsi que les disciplines du numérique ;
- Mines, énergies renouvelables et développement énergétique ;
- Agriculture, agroalimentaire, agroforesterie, agro-industrie, pêche industrielle et élevage industriel ;
- Ingénierie, toutes spécialités confondues.

### **Article 2 :**

Sont fixées au titre des filières stratégiques éligibles au financement des bourses d'études locales uniquement (en République Démocratique du Congo) dans le cadre du Programme de Bourse « Excellentia – RDC », les filières ci-après :

- Sciences économiques et Sciences de gestion ;
- Médecine ;
- Stylisme et modélisme.

### **Article 3 :**

Un test de niveau SCIENCE portant sur les matières ci-dessous sera soumis aux candidats souhaitant s'inscrire dans les filières mentionnées à l'article 1. :

- Mathématique : Analyse, Algèbre, Géométrie, trigonométrie, statistique, probabilité ;
- Logique ;
- Français ;
- Anglais ;
- Culture générale.

### **Article 4 :**

Un test de niveau LITTÉRAIRE portant sur les matières ci-dessous sera soumis aux candidats souhaitant s'inscrire dans les filières mentionnées à l'article 2 :

- Mathématique : Étude d'une fonction, mathématique générale ;
- Logique ;
- Français ;
- Anglais ;
- Culture générale.

Les candidats en médecine présenteront en plus un test en Biologie et en Chimie.

### **Article 5 :**

Le test de sélection sera organisé par la Fondation LONA,  
Tout candidat déclaré définitivement admis au Programme de Bourse « Excellentia – RDC » est tenu de s'inscrire et de poursuivre sa formation dans l'une des filières stratégiques visées aux articles 1 et 2 du présent Arrêté.



Tout manquement à cette obligation entraîne, de plein droit, la suspension ou le retrait de la bourse, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :**

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 21 AOUT 2026

**Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse**

